



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 13 novembre 2017, à 20 h 00, à la cafétéria de l'école Notre-Dame-de-Fatima, 2463, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

17-11R-388

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-11R-389

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil:

- Comptes rendus de divers comités internes
- Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme



No. résolution
ou annotation
17-11R-390

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs pour un montant de 573 675,56 \$ et en autorise le paiement.

LISTE DES COMPTES À PAYER OCTOBRE 2017

# chèque FOURNISSEUR	MONTANT
58936 Ace Arthur Rivest	1 473,79 \$
58937 Ass. Pompiers volontaires Ste-Julienne	80,00 \$
58938 Alain Prévost	2 299,50 \$
58939 Amec Foster Wheeler environnement	1 006,03 \$
58940 A25 Le lien intelligent	15,44 \$
58941 CRSBP des Laurentides	215,00 \$
58942 Boivin et Gauvin	3 404,40 \$
58943 Buffet accès emploi	234,37 \$
58944 Jessica Belley	2 245,80 \$
58945 Jessica Belley	2 245,80 \$
58946 Corporation des officiers municipaux	201,21 \$
58947 Les Construction Marsan	16 786,35 \$
58948 Dominic Majeau	55,00 \$
58949 Dunton Rainville	20 461,71 \$
58950 DCA comptable professionnel	804,83 \$
58951 Crosi Dario	500,00 \$
58952 Dicom Express	259,07 \$
58953 Les emballages Ralik	1 570,03 \$
58954 Joliette hydraulique	714,90 \$
58955 Ent. Ref. & climatisation C. Bédard	534,63 \$
58956 Les entreprises Jean Denis Roy	2 979,23 \$
58957 Les entreprises Benoit Mailloux	747,34 \$
58958 Excavation Éric Ager	2 684,67 \$
58959 Nortrax	730,91 \$
58960 EEDF (Entreprises Desjardins & fontaine	806,95 \$
58961 Excavation Anjou	3 449,26 \$
58962 Fonds de l'information sur le territoire	352,00 \$
58963 Ferme Johatrice (2014)	546,13 \$
58964 Vanessa Fontaine	889,20 \$
58965 PME inter notaire	1 660,96 \$
58966 Gaz propane Rainville	27,59 \$
58967 Gauvin équipement	954,81 \$
58968 HMS Entreprise	4 892,19 \$
58969 Transcontinental médias	475,14 \$
58970 SEAO Constructo	546,56 \$
58971 Chaussure Husky	894,95 \$
58972 Innovative surface solutions	29 460,18 \$
58973 Isaline	741,00 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

58974	ICO Technologie	1 054,16 \$
58975	Équipement récréatif Jambette	24 992,73 \$
58976	Jessy Martel Dj amateur	75,00 \$
58977	Librairie Lu-Lu	2 695,20 \$
58978	Laury Savoie	1 852,50 \$
58979	Location 125	560,08 \$
58980	Laurentide Re/Sources	126,15 \$
58981	Leblanc illuminations	5 873,50 \$
58982	LCM électrique	3 863,31 \$
58983	Location d'outils Simplex	2 118,41 \$
58984	Goupe Ultima	621,00 \$
58985	Marché S. Beaulieu	1 501,39 \$
58986	Mat. Construction Harry Rivest	905,36 \$
58987	Moulin St-André	56,80 \$
58988	Marcel Lévesque	43,68 \$
58989	Alex Major	456,00 \$
58990	Magic Light lumière magique	364,99 \$
58991	Marceau Soucy Boudreau avocats	3 478,74 \$
58992	M. D. Sports Rawdon	199,64 \$
58993	Martin Décor auto	160,97 \$
58994	Oxygène Millénair	928,69 \$
58995	Plomberie Montcalm	1 504,64 \$
58996	Les solutions de rangement	1 684,38 \$
58997	P-L. Leblanc et K. Champagne	86,23 \$
58998	Porte de garage MSK	1 837,88 \$
58999	Productions Baluchon magique	386,32 \$
59000	PCB 9248 0805 QC	1 207,24 \$
59001	Benson	5 350,17 \$
59002	Perseides Technologie 2012	948,54 \$
59003	Québec linge	1 284,07 \$
59004	Librairie Raffin	3 457,24 \$
59005	Mme Yanet Rodriguez	1 653,00 \$
59006	Mme Yanet Rodriguez	1 653,00 \$
59007	Sintra	9 563,15 \$
59008	Société canadienne des postes	1 849,31 \$
59009	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	4 277,57 \$
59010	Simo management	4 505,90 \$
59011	Serrurier MRC Montcalm	448,98 \$
59012	Syndicat des pompiers	100,00 \$
59013	Les sablières HLP	1 494,76 \$
59014	Services hydrauliques Lanaudière	342,67 \$
59015	Shred-it	116,51 \$
59016	Tech-mix division de Bauval	938,78 \$
59017	Tenaquip limited	742,69 \$
59018	Auto pièce tracteur 125	2 202,71 \$
59019	Univar	2 028,16 \$
59020	L'union des employés	1 756,60 \$
59021	Jean-Pierre Veillet	285,00 \$
59022	Municipalité de Rawdon	349,54 \$
59023	Vermeer Canada	401,08 \$
59024	Wolfe Jean-Marc	218,43 \$
59025	Maxime Bourdon	35,65 \$
59026	Sylvain Dufort	31,04 \$
59027	Nathalie Girard	297,41 \$
59028	Marcel Jetté	470,00 \$
59029	Daniel Laberge transport	2 509,34 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

59030 Richard Venne	822,00 \$
59031 Éric Ducasse	432,47 \$
59032 Entretien de gazon Michael Perreault	12 145,09 \$
59033 Christel Rivest	752,40 \$
59034 Bureau Laurentides	1 322,64 \$
59035 Denis Gauvin inc.	5 748,75 \$
59036 Eddynet	208,79 \$
59037 Toromont cat	5 911,35 \$
59038 Les ensemencements N. Brouillet	24 090,14 \$
59039 Les machineries St-Jovite	848,40 \$
59040 Les services exp	13 222,13 \$
59041 La Boustifaille	5 521,94 \$
59042 Martech	273,07 \$
59043 Michel Beaupied et fils	1 494,68 \$
59044 Pépinière 1050 DS	196,90 \$
59045 ADT Protectron	133,14 \$
59046 Rabais campus	789,30 \$
59047 Info page	510,28 \$
59048 Vitro vision	132,49 \$
59049 Claudie Chabot-Ried	1 992,62 \$
59050 Chalut auto Joliette	1 918,43 \$
59051 Benoit Dupuis extincteurs	1 037,95 \$
59052 L'eau-thentique Transport	1 377,29 \$
59053 Veolia Water technologies	3 288,37 \$
59054 René Héту et fils	11,50 \$
59055 Joliette Dodge Chrysler	438,17 \$
59056 Beaudoin Hurens	747,34 \$
59057 L'ami du bûcheron	1 452,45 \$
59058 Latendresse asphalte	12 288,30 \$
59059 Suspension Mireault	64,80 \$
59060 Municipalité de Saint-Alexis	23 378,96 \$
59061 Michelin Amérique du Nord	2 383,98 \$
59062 Protection incendie Viking	431,16 \$
59063 Fédération québécoise des municipalités	442,65 \$
59064 Maxime Varin	749,64 \$
59065 Porte et fenêtres Varin	24,14 \$
59066 Westburne ltée	2 272,42 \$
TOTAL:	344 749,35 \$

VIREMENTS BANCAIRES

FOURNISSEUR	MONTANT
Camions inter-Lanaudière	1 642,81 \$
Juteau Ruel	1 231,91 \$
Kiwi le Centre d'impression	3 216,59 \$
Énergies Sonic RN	16 824,17 \$
Librairie Martin	1 954,36 \$
MRC de Montcalm	72 351,60 \$
Makconcept	1 000,00 \$
Sûreté cavalerie	2 095,45 \$
STI	2 284,38 \$
Solmatech	18 116,05 \$
Toilettes Lanaudière	1 649,29 \$
Vohl	195,98 \$
Voxsun	5,74 \$
Sébastien De Garris	14,00 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Katty Dupras	53,00 \$
Ebi environnement	93 736,05 \$
Richard Desormiers	2 556,86 \$
Danielle Desrochers	21,49 \$
Michel Moreau	225,50 \$
Bibliofiche	448,86 \$
Félix sécurité	1 728,14 \$
Les Trophées JLM	131,76 \$
Aréo-Feu	4 315,47 \$
Ciment Lacasse	1 200,01 \$
CMP Mayer	324,23 \$
Centre du pneu Villemaire	1 274,29 \$
Autos et camions Danny Lévesque	328,22 \$

TOTAL: 228 926,21 \$
ADOPTÉE

17-11R-391

ACCEPTATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés au cours du mois d'octobre et totalisant un montant de 1 290 307,04 \$.

LISTE DES CHÈQUES ÉMIS OCTOBRE 2017

#	Chèque Fournisseur	Montant
	58923 Dominic Lavoie, Charlene Dunn	1 000,00 \$
	58924 Asphalte Lanaudière	0,00 \$
	58925 Raymond Bouchard excavation	416 771,15 \$
	58926 Sintra	300 673,39 \$
	58927 Asphalte Lanaudière	10 216,86 \$
	58928 Tracteur 125	1 275,30 \$
	58929 Petite caisse	800,00 \$
	58930 François Thibault	331,08 \$
	58931 Chantal Mimeeault	1 000,00 \$
	58932 Jean-Claude Girard	206,89 \$
	58933 François Gamache	450,00 \$
	58934 Ministre des Finances	54,75 \$
	58935 Vincent Gagné, Claudia Lapointe	1 000,00 \$
	TOTAL:	733 779,42 \$

LISTE ACCÈS D

FOURNISSEUR	MONTANT
1731 Bell Canada	178,10 \$
1732 Hydro-Québec	470,69 \$
1733 Carra	2 727,53 \$
1734 Fonds de solidarité FTQ	7 662,26 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

1735	Ministre du Revenu du Québec	33 735,69 \$
1736	Receveur général du Canada	14 517,03 \$
1737	Hydro-Québec	3 489,32 \$
1738	Desjardins sécurité financière	19 574,95 \$
1739	Bell mobilité	25,88 \$
1740	Bell Canada	486,43 \$
1741	Hydro-Québec	2 835,26 \$
1742	Ministre du Revenu du Québec	33 362,67 \$
1743	Receveur général du Canada	14 469,40 \$
1744	Visa Desjardins	2 389,67 \$
1745	Services financiers Caterpillar	2 588,73 \$
1746	Joliette Nissan	380,83 \$
1747	It Cloud solutions	91,35 \$
	Les services financiers De Lage Landen	
1748	CDA	525,67 \$
1749	National Leasing group	1 619,26 \$
1750	Pitney Bowes of Canada	781,29 \$
1751	Hydro-Québec	3 388,42 \$
1752	Foss national leasing	2 121,15 \$
1753	Telus	1 552,71 \$
1754	Vidéotron ltée	330,96 \$
1755	National Leasing group	1 619,26 \$
1756	Bell Canada	178,10 \$
1757	Vidéotron ltée	151,47 \$
1758	CARRA	3 108,30 \$
1759	Fonds de solidarité FTQ	8 023,49 \$
1760	Ministre du Revenu du Québec	32 285,07 \$
1761	Receveur général du Canada	13 712,35 \$
1762	Hydro-Québec	3 658,22 \$
1763	Desjardins sécurité financière	20 278,69 \$
1764	Ministre du Revenu du Québec	34 560,83 \$
1765	Receveur général du Canada	15 196,32 \$
		282 077,35 \$

VIREMENTS BANCAIRES ÉMIS

FOURNISSEUR	MONTANT
Innovision	4 265,07 \$
STI	1 495,65 \$
Montant total	5 760,72 \$

TRANSFERTS BANCAIRES

Paie 20: 17-09 au 30-09-2017	79 134,43 \$
Élus	6 215,27 \$
Cols bleus	28 998,60 \$
Cols blancs	17 959,62 \$
Cadres	21 516,15 \$
Pompiers	4 444,79 \$
Paie 21: 01-10 au 14-10-2017	86 418,57 \$
Élus	6 265,63 \$
Cols bleus	30 423,17 \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Cols blancs	20 352,30 \$
Cadres	23 773,17 \$
Pompiers	5 604,30 \$

Paie 22: 15-10 au 28-10-2017	80 690,19 \$
Élus	5 020,61 \$
Cols bleus	29 869,76 \$
Cols blancs	19 152,74 \$
Cadres	22 098,81 \$
Pompiers	4 548,27 \$

Paie 22: 29-10 au 11-11-2017	22 446,36 \$
Élection du 05-11-2017	22 446,36 \$

Total autres déboursés 1 290 307,04 \$
ADOPTÉE

17-11R-392

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 116 du Code municipal, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme monsieur Yannick Thibeault, conseiller du district n^o.4, à titre de maire suppléant à compter du 13 novembre 2017.

ADOPTÉE

17-11R-393

AUTORISATION DE SIGNATURE AU COMPTE BANCAIRE

CONSIDÉRANT l'élection de M. Jean-Pierre Charron à titre de maire de la municipalité de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT la nomination du conseiller, Yannick Thibeault à titre de maire suppléant à compter du 13 novembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No. résolution
ou annotation

QUE le conseil autorise, à compter du 13 novembre 2017 les personnes suivantes à signer les chèques et effets dans le compte bancaire (folio 400529) de la Municipalité de Sainte-Julienne:

- Monsieur Jean-Pierre Charron, maire;
- Monsieur Yannick Thibeault, maire suppléant;
- Madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Madame Nathalie Girard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

QUE le conseil autorise les signatures d'au moins deux (2) des personnes nommées ci-haut sur chacun des chèques ou effets de commerce.

ADOPTÉE

17-11R-394

NOMINATION DU DÉLÉGUÉ ~ RÉGIE DE POLICE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne est membre de la Régie de police de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE le maire de la municipalité y siège d'office;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit également y déléguer un conseiller pour y siéger;

CONSIDÉRANT QU' une rencontre de la Régie de police est prévue ce 15 novembre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme monsieur Stéphane Breault à titre de délégué de la municipalité de Sainte-Julienne à la Régie de police de Montcalm.

ADOPTÉE

17-11R-395

PROTOCOLE D'ENTENTE - OPÉRATION NEZ ROUGE

CONSIDÉRANT QU' Opération Nez Rouge désire avoir accès au local utilisé par le Club de la FADOQ situé au 2546, rue Eugène-Marsan, pour l'équipe d'Opération Nez Rouge durant la période du 1^{er} au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce local est prêté au Club de la FADOQ pour la tenue de leurs activités régulières;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne voit pas d'inconvénient à ce que ce local serve de lieu pour l'Opération Nez Rouge;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de signer un protocole d'entente
à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Accepte que le local habituellement utilisé par le Club de la FADOQ soit le bureau d'Opération Nez Rouge entre le 1^{er} décembre et le 31 décembre 2017;
- Autorise la directrice générale à signer le protocole d'entente pour l'utilisation du local de la FADOQ par Opération Nez rouge Joliette-De Lanaudière.

ADOPTÉE

17-11R-396

PROTOCOLE D'AIDE À LA RÉUSSITE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a bénéficié d'une subvention pour mettre en place l'aide au devoir;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la consolidation des projets locaux et régionaux financés dans le cadre des Alliances pour la solidarité, des argents supplémentaires étaient disponibles pour la poursuite du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu confirmation d'une aide financière additionnelle de 17 640 \$;

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de poursuivre le service d'aide aux devoirs;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de mandater un éducateur pour offrir le service;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE la directrice des services culturels et récréatifs soit autorisée à:

- signer le protocole d'entente
- afficher l'offre d'emploi pour l'embauche, sous forme de service professionnel, d'un éducateur pouvant accompagner les élèves dans leur démarche d'aide au devoir;
- faire le suivi du projet et déposer les rapports nécessaires exigés par le protocole d'entente
- effectuer les dépenses nécessaires à la réalisation du projet.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-397

PARTY DE NOËL DES EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QUE le temps des Fêtes est une période particulière pour manifester une reconnaissance envers le personnel pour tout le travail accompli au cours de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en tant qu'employeur, veut profiter de cette période de l'année pour rassembler ses employés, le 8 décembre prochain, dans le cadre d'une activité festive;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil mandate la directrice des services culturels et récréatifs pour organiser une soirée de Noël pour les employés et les membres du conseil de la Municipalité et à cet effet, affecte un montant de 4 000 \$ pour l'organisation de l'activité;

QUE la directrice générale adjointe soit également autorisée à effectuer les dépenses nécessaires pour souligner les années de service ou la retraite de certains employés.

ADOPTÉE

17-11R-398

DÉNEIGEMENT RUES ET CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à des entreprises externes pour le déneigement de certaines rues inaccessibles à l'équipement de déneigement de la Municipalité et/ou à certains espaces;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie des contrats de déneigement aux entreprises suivantes, selon les montants suivants, le tout plus les taxes applicables, le cas échéant:

Entreprises Malisson:

Stationnement rue Cartier 800. \$

Deneigement E.P:

Stationnement BeauRéal 4 000. \$
rue Mistral 300. \$
rue Ricard) bas) 750. \$
rue Pinard 4 500. \$



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

rue de la Falaise 600. \$
rue Rive-Nord (conjointement avec la municipalité) 350. \$

Les sables Fournel:

Montée Cadot 5 705. \$

Excavation Boulatec:

Stationnement, porte et vidange
(Loisirs Ste-Julienne en haut) 2 280. \$

Déneigement Péloquin:

Sites (3) pour pompier 480. \$
1ère et 2e avenue 1 500. \$
Place Vegas 1 800. \$
Montrose (petit chemin) 300. \$
Turet 300. \$
Buissons 300. \$
Le Royer 600. \$
Hirondelle 600. \$
Brie 300. \$
Pelouse (nord) 2 700. \$
Chevreuil 1 800. \$
Alouette 2 700. \$
Merle 675. \$
Pinson 400. \$
Pigeon 600. \$
Gros Bois 2 700. \$
Tournesol 1 200. \$
Charleroi 300. \$
Oiseaux 1 350. \$
Canari 400. \$

Ferme Guy Rivest

Grande Côte, Nelligan, des Croissants 1 100. \$

QUE ces contrats sont en vigueur pour la période du 13 novembre 2017 au 15 avril 2018;

QU'autorisation soit donnée à la chef de division des finances d'effectuer le paiement de ces contrats en cinq (5) versements, à compter du 15 décembre, à raison de 20 % par mois.

ADOPTÉE

17-11R-399

SEL DE DÉGLAÇAGE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a confié à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de sel de déglacage (chlorure de sodium);



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le 24 mai 2017, l'UMQ a procédé à l'ouverture des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres #CS-20172018 visant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglçage des chaussées) pour la saison 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE dans notre Territoire d'adjudication « F », trois entreprises ont déposé des soumissions conformes: Mines Seleine – une division de K+S Sel Windsor, Compass Minerals Canada Corp. (anciennement SIFTO) et Cargill, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme pour le lot : Technologie de dégivrage Cargill;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat à Technologie de dégivrage Cargill a été entérinée par le comité exécutif de l'UMQ lors de son assemblée régulière du 15 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil octroie le contrat d'approvisionnement de chlorure de sodium pour l'hiver 2017-2018 à Technologie Cargill au taux soumis de 89.15 \$ TM transport inclus plus les taxes applicables, selon une quantité estimée de 1 200 TM.

ADOPTÉE

17-11R-400

EMBAUCHE CHAUFFEURS JOURNALIERS OCCASIONNELS POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire appel à des journaliers chauffeurs occasionnels pour assurer l'entretien des chemins d'hiver;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche au besoin des personnes suivantes à titre de chauffeur journalier occasionnel pour répondre aux besoins particuliers d'entretien des chemins d'hiver;

- Daniel Beauséjour
- Stéphane Caron
- Dominique Leblanc
- Jean-Philippe Brousseau

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-401

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

NOMINATION DU DÉLÉGUÉ AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement n°. 858-12 abrogeant et remplaçant les règlements n°. 609-04 et 692-06 et leurs amendements et constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement prévoit la nomination d'un conseiller désigné pour siéger au CCU;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil nomme M. Claude Rollin à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans.

Monsieur Richard Desormiers vote contre.

ADOPTÉE

17-11R-402

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2017-0048 - 700, AVENUE DES PINS

CONSIDÉRANT QU' une demande de dérogation mineure a été déposée sous le numéro 2017-0048 pour le 700, avenue des Pins visant à avoir une marge avant de 1.8 m. au lieu de 7.6 m en fermant le dessous du porte-à-faux avant existant;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à permettre un empiètement du nouvel escalier avant à 1m au lieu de 2m;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 8 novembre 2017 et déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller responsable a invité les personnes intéressées à se faire entendre;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0048 pour le 700, avenue des Pins.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-403

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

**DEMANDE DE PIIA 2017-0049 - 1397, CHEMIN DU
GOUVERNEMENT**

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2017-0049 pour le 1397, chemin du Gouvernement visant à refaire l'enseigne sur le mur avant avec le nom *Le Villageois* de 29 x 1.8 en vinyle gris sur un crezon 1/2;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à ajouter une fausse fenêtre en canexel blanc de 9 x 6 avec 2 sections de carrelage et 1 section avec l'imprimer d'un verre à bière indiquant *café bistro*;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 8 novembre 2017 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2017-0049 pour le 1397, chemin du Gouvernement conditionnellement à ce que:

- le lettrage de l'enseigne soit en relief, en saillie ou en trois dimensions, identique à ce qui a été présenté (orange brûlé et blanc sur fond gris)
- l'inscription *café bistro* soit indiquée en petit au-dessus du verre de bière et non sur le verre de bière.

ADOPTÉE

17-11R-404

DEMANDE DE PIIA 2017-0050 - 1360, ROUTE 125

CONSIDÉRANT QU' une demande de PIIA a été déposée sous le numéro 2017-0050 pour le 1360 route 125 visant à ajouter une porte de garage entièrement vitrée, de 8pi. de haut par 9 pi de large, sur le mur gauche du bâtiment, face à la rue Cartier;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise également à changer la porte existante sur le côté pour mettre une porte en acier pleine;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande le 8 novembre 2017 et déposé ses recommandations au conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte la demande de PIIA 2017-0050 pour le 1360, route 125.

ADOPTÉE

17-11R-405

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE ~INTERVENTION D'URGENCE
RÉSEAU ROUTIER**

CONSIDÉRANT QUE le programme vise à accroître la protection offerte aux citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE le programme s'adresse plus particulièrement aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE les protocoles locaux d'intervention d'urgence (PLIU), en plus de recenser les risques, les ressources et les équipements disponibles sur le territoire, favorisent l'intervention des ressources médicales auprès des victimes en toute sécurité, car la coordination des interventions et du transport des intervenants est confiée aux responsables de sauvetage;

CONSIDÉRANT QUE sont admissibles au volet 1 du PLIU les organisations ne possédant pas de PLIU en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit le versement d'une aide financière en trois volets aux organisations admissibles afin, d'une part, de les aider à concrétiser leurs démarches d'organisation des services d'urgence hors du réseau routier et, d'autre part, à assurer la disponibilité des équipements de sauvetage nécessaires aux interventions d'urgence sur leur territoire :

CONSIDÉRANT QUE cette aide est consentie afin de soutenir et d'accélérer leurs démarches d'inventaire, de négociation et de rédaction d'un PLIU identifiant les risques présents sur le territoire, les ressources disponibles et précisant les rôles et les responsabilités des intervenants locaux ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm, par sa résolution 2017-09-9887:

- confirme au ministère de la Sécurité publique son engagement à établir un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), dans le cadre du



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

volet 1, conditionnellement à ce que toutes les municipalités/ville de la MRC adhèrent audit programme;

- procédera à une demande d'aide financière dans le cadre des volets 2 et 3, et ce, toujours conditionnellement à ce que toutes les municipalités/ville de la MRC adhèrent audit programme;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- 2- Que la Municipalité de Sainte-Julienne adhère au Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier afin que la MRC de Montcalm:
 - établisse un protocole local d'intervention d'urgence (PLIU), dans le cadre du volet 1 du programme.
 - procède à une demande d'aide financière dans le cadre des volets 2 et 3 de ce programme.
- 3- De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Montcalm.

ADOPTÉE

17-11R-406

EMBAUCHE POMPIERS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE

17-11R-407

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente séance soit ajournée au lundi, 20 novembre 2017 à 20h00.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-408

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

En présence de:

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Monsieur Yannick Thibeault, district 4
Monsieur Richard Desormiers, district 5
Monsieur Joël Ricard, district 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

de rouvrir la séance, ce lundi, 20 novembre 2017 à 20h00 et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

17-11R-409

DEMANDE DE SUBVENTION - NOËL DES ENFANTS

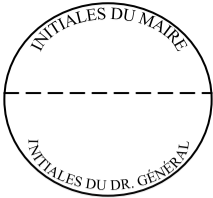
CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb organisent un dépouillement d'arbre de Noël au profit des enfants le 10 décembre prochain et demandent une contribution financière de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- Octroie et autorise le versement d'un montant de 300 \$ aux Chevaliers de Colomb pour l'achat de cadeaux dans le cadre de leur dépouillement d'arbre de Noël;
- Autorise l'utilisation de la salle des loisirs de Sainte-Julienne en haut pour la tenue de l'évènement, et ce, sans frais.



No. résolution
ou annotation
17-11R-410

ADOPTÉE

OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 683 124

- CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par St-Laurent Construction Ltée, pour l'acquisition du lot 3 683 124;
- CONSIDÉRANT QUE St-Laurent Construction Ltée débute la préparation d'un plan relatif à la disposition des lots qui seront ultérieurement offerts à la vente pour la construction de résidences familiales;
- CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce lot permettra l'aménagement d'une future rue;
- CONSIDÉRANT QUE ce lot n'est d'aucune utilité municipale;
- IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droits;
- QUE le conseil accepte l'offre d'achat au montant de 100 \$ déposée par St-Laurent Construction Ltée pour le lot 3 683 124;
- QUE les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de l'acquéreur;
- QUE ce terrain soit vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer tout acte translatif à intervenir nécessaire pour donner plein droit à la présente résolution.

ADOPTÉE

17-11R-411

OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 443 487

- CONSIDÉRANT l'offre d'achat déposée par M. Michel Mauger pour l'acquisition du lot 3 443 487;
- CONSIDÉRANT QUE M. Mauger est propriétaire du lot 3 442 011;
- CONSIDÉRANT QUE M. Mauger désire faire l'acquisition du lot 3 443 847 dans le but d'accéder au lot 3 442 011 par la rue Annie;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 443 847 pourrait éventuellement devenir une rue donnant accès à un développement;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- rejette l'offre d'achat de M. Michel Mauger pour le lot 3 443 487;
- permet à M. Mauger d'utiliser le lot 3 443 487 comme chemin d'accès au lot 3 442 011.

ADOPTÉE

17-11R-412

CESSION DU LOT 4 082 616

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-361, la municipalité a mis en vente certains terrains pour la valeur de l'évaluation via notre site Internet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée par Frédéric Gagné pour le lot 4 082 616 respecte les exigences prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE :

- le conseil autorise la vente du lot 4 082 616 pour un montant de 17 700\$ plus les taxes applicables à Frédéric Gagné, conformément à l'offre d'achat déposée;
- les frais relatifs à ladite transaction (notaire, arpenteur, etc) sont à la charge de l'acquéreur;
- ce terrain soit vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité;

QUE les conditions édictées par la résolution 17-10R-361 soient respectées et que les clauses concernant le délai de construction, la possible reprise par la municipalité ainsi que l'annulation automatique de ces clauses advenant la construction d'une résidence dans les délais prescrits fassent partie intégrante de l'acte à intervenir;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte ou document nécessaires à ladite transaction.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-413

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CESSION DU LOT 4 081 670

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-361, la municipalité a mis en vente certains terrains pour la valeur de l'évaluation via notre site Internet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée par Frédéric Gagné pour le lot 4 081 670 respecte les exigences prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE :

- le conseil autorise la vente du lot 4 081 670 pour un montant de 14 500 \$ plus les taxes applicables à Frédéric Gagné, conformément à l'offre d'achat déposée;
- les frais relatifs à ladite transaction (notaire, arpenteur, etc) sont à la charge de l'acquéreur;
- ce terrain soit vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité;

QUE les conditions édictées par la résolution 17-10R-361 soient respectées et que les clauses concernant le délai de construction, la possible reprise par la municipalité ainsi que l'annulation automatique de ces clauses advenant la construction d'une résidence dans les délais prescrits fassent partie intégrante de l'acte à intervenir;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte ou document nécessaires à ladite transaction.

ADOPTÉE

17-11R-414

CESSION DU LOT 4 080 639

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-361, la municipalité a mis en vente certains terrains pour la valeur de l'évaluation via notre site Internet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée par 9362-4906 Québec Inc, pour le lot 4 080 639 respecte les exigences prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE :

- le conseil autorise la vente du lot 4 080 639 pour un montant de 43 100 \$ plus les taxes applicables à 9362 4906 Québec Inc., conformément à l'offre d'achat déposée;
- les frais relatifs à ladite transaction (notaire, arpenteur, etc) sont à la charge de l'acquéreur;
- ce terrain soit vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité;

QUE les conditions édictées par la résolution 17-10R-361 soient respectées et que les clauses concernant le délai de construction, la possible reprise par la municipalité ainsi que l'annulation automatique de ces clauses advenant la construction d'une résidence dans les délais prescrits fassent partie intégrante de l'acte à intervenir;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte ou document nécessaires à ladite transaction.

ADOPTÉE

17-11R-415

CESSION DU LOT 3 440 996

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-361, la municipalité a mis en vente certains terrains pour la valeur de l'évaluation via notre site Internet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre d'achat déposée par Gestion Icodev Inc., pour le lot 3 440 996 respecte les exigences prévues;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE :

- le conseil autorise la vente du lot 3 440 996 pour un montant de 3 900 \$ plus les taxes applicables à Gestion Icodev Inc., conformément à l'offre d'achat déposée;
- les frais relatifs à ladite transaction (notaire, arpenteur, etc) sont à la charge de l'acquéreur;
- ce terrain soit vendu sans aucune autre garantie légale que celle détenue par la municipalité;



No. résolution
ou annotation

QUE les conditions édictées par la résolution 17-10R-361 soient respectées et que les clauses concernant le délai de construction, la possible reprise par la municipalité ainsi que l'annulation automatique de ces clauses advenant la construction d'une résidence dans les délais prescrits fassent partie intégrante de l'acte à intervenir;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout acte ou document nécessaires à ladite transaction.

ADOPTÉE

17-11R-416

SERVITUDES ~ INSTALLATION D'ENSEIGNE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-355, le conseil a octroyé le contrat de fabrication et d'installation des enseignes principales, secondaires, de domaines et de parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement désigné pour l'installation de ces enseignes se situe, dans quelques cas, sur un terrain n'appartenant pas à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chacun des propriétaires concernés a été rencontré;

CONSIDÉRANT QUE des promesses d'attribution de servitudes ont été signées par certains d'entre eux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil;

- accepte les promesses d'attribution de servitude suivantes:
 - Promesse signée le 1^{er} novembre 2017 par M. Robert Daviau propriétaire du lot 4 080 711;
 - Promesse signée le 2 novembre 2017 par M. Michel Bournival, propriétaire du lot 3 441 781;
 - Promesse signée le 1^{er} novembre 2017 par M. Marc-Olivier Lachance et M. Mathieu Varin, propriétaires du lot 4 929 708;
 - Promesse signée le 16 novembre 2017 par Mme Lucille Mailhot, propriétaire du lot 4 080 703;
- autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents nécessaires à l'obtention des servitudes réelles et perpétuelles, le tout conformément aux promesses d'attribution de servitude ci-haut mentionnées;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

- mandate un notaire instrumentant de la firme PME Inter notaire ou tout autre notaire associé ou employé de l'étude GAGNON, CANTIN, LACHAPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la rédaction et la publication des servitudes à intervenir.

QUE les sommes nécessaires à la réalisation de ce mandat, incluant les frais de description technique le cas échéant, soient défrayées par appropriation de surplus libre.

ADOPTÉE

17-11R-417

MANDAT VENTE POUR TAXES 2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'acquisition de terrains lors des ventes pour non-paiement de taxes effectuées par la MRC en 2016 conformément aux dispositions des articles 1022 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le délai légal d'un an est expiré;

CONSIDÉRANT QUE pour clarifier les titres de propriété, il y a lieu de signer un acte notarié confirmant l'acquisition formelle desdits terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE:

- Le conseil mandate M^e Guy HÉBERT, notaire, ou tout autre notaire associé ou employé de l'étude GAGNON, CANTIN, LACHAPELLE ET ASSOCIÉS (S.E.N.C.R.L.) pour la préparation et la rédaction des actes de vente relatifs aux immeubles adjugés à la Municipalité de Sainte-Julienne, lors des ventes pour taxes de la MRC le 8 septembre 2016
- Le maire et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Julienne les documents nécessaires à ces transactions et tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

17-11R-418

ALLOCATION DE DÉPART

CONSIDÉRANT QUE l'article 30.1 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que: *une municipalité locale verse une allocation de départ à la personne qui cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux:*



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Julienne a adhéré au régime de retraite en janvier 2010;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Marcel Jetté et Normand Martineau n'ont pas été réélus;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ont cotisé au régime de retraite et que de ce fait, la municipalité doit leur verser l'indemnité à laquelle ils ont droit en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT QUE le calcul de l'allocation de départ à laquelle un élu a droit est prévu dans la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil autorise la chef de section finances à effectuer les versements d'allocations de départ suivants, conformément à la loi, soit:

- M. Marcel Jetté 20 457.58 \$
- M. Normand Martineau 1 860.16 \$

ADOPTÉE

17-11R-419

CRÉATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par les articles 82 et suivants du Code municipal, le conseil municipal peut nommer des comités pour étudier et examiner diverses questions portées à leur attention;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer une mise à jour dans l'opération des comités et de baliser leur champ d'intervention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de scinder la structure et le domaine d'interventions des différents comités par rapport à la nomination des membres qui en font partie;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1

Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.



No. résolution
ou annotation

ARTICLE 2

La présente résolution abroge et remplace toute résolution antérieure et incompatible avec la présente.

ARTICLE 3

Le conseil municipal établit, en vertu de la présente résolution, les comités désignés de la façon suivante:

- a) Comité plénier;
- b) Comité finances et développement économique;
- c) Comité voirie, services techniques et infrastructures;
- d) Comité relations de travail;
- e) Comité sécurité, environnement, toponymie et incendie;
- f) Comité loisirs, sports, culture, famille, communautaire et événements spéciaux;
- g) Comité urbanisme

ARTICLE 4

Le conseil municipal établit également le poste de délégué par des membres du conseil municipal, au CCU, HLM, Régie de police et à la réussite scolaire.

ARTICLE 5

La formation des comités et d'un poste de délégué en vertu de la présente résolution est indépendante du comité consultatif d'urbanisme formé en vertu du règlement n° 858-12.

ARTICLE 6

Les membres d'un comité doivent se réunir, préférablement avant la séance régulière du conseil municipal, afin d'étudier et d'examiner la ou les questions afférentes à la compétence du comité sur lequel ils sont nommés.

ARTICLE 7

Les délibérations des comités et les sujets traités sont confidentiels, et nul rapport n'a d'effet à moins qu'il n'ait été déposé par le conseil municipal à une séance ordinaire.

ARTICLE 8

Tout comité peut être élargi à d'autres membres du conseil au besoin.

ARTICLE 9

Le maire continuera de présider chaque comité dont le mandat est déterminé par la présente résolution en application de l'article 82 du Code municipal.

ARTICLE 10

Chaque comité doit être formé d'au moins deux membres élus, incluant le maire qui y siège d'office, le nom des personnes autres que le maire pour en faire partie étant établi par résolution du conseil municipal et d'au moins un membre du personnel cadre.



No. résolution
ou annotation

ARTICLE 11

Le rôle et le mandat des différents comités sont notamment les suivants:

a) Comité plénier

Son mandat consiste à collaborer avec le maire et la directrice générale pour réviser les sujets à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal, à préparer les documents au soutien des sujets à l'ordre du jour, à recommander les orientations qui pourraient être prises par le conseil municipal sur ceux-ci, et, de façon générale, à préparer les éléments appropriés pour faciliter l'efficacité et le bon déroulement des séances du conseil municipal.

Tous les membres du conseil municipal en font partie.

b) Comité finances et développement économique

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le service des finances et la direction générale au suivi du budget de la municipalité et afin de suggérer les mesures qu'il croit appropriées pour maintenir une saine gestion des finances municipales.

Ce comité étudie également tout projet de développement économique.

c) Comité voirie, services techniques et infrastructures

En étroite collaboration avec le directeur du développement du territoire et des infrastructures, le directeur des travaux publics et la direction générale, il s'assure de l'efficacité du département de voirie, que les décisions prises par le conseil municipal sont réalisées et mises en application par le service de voirie, les services techniques et autres départements impliqués. Il s'assure également auprès des services concernés que les échéanciers prévus soient respectés.

d) Comité relations de travail

Ce comité prend connaissance de la gestion du personnel, des relations entre les directeurs des différents services et du personnel concerné, des demandes soumises par le personnel cadre et syndiqué, analyse, pour fins de recommandations, les matières qui sont portées à son attention soit par les contribuables, soit par le personnel de la municipalité, de façon à ce que les relations de travail, dans leur ensemble, soient harmonieuses et favorisent l'efficacité.

Ce comité est d'office mandaté pour les négociations entourant les conventions collectives et les contrats de travail.

Le comité assiste également le maire et la direction générale dans l'analyse et l'application des dispositions de la convention collective.

e) Comité sécurité, environnement, toponymie et incendie

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le service d'environnement et parc de la municipalité. Il prend connaissance des projets d'aménagement des parcs et s'assure de la cohérence de ce développement.



No. résolution
ou annotation

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le service d'incendie et son directeur. Étudie et fait les recommandations au conseil de toutes demandes concernant la sécurité et la signalisation des rues de la municipalité. Il s'acquiert les services d'un représentant de la sûreté du Québec (parrain) au besoin.

Ce comité est en charge de revoir la toponymie des divers noms de rue afin de faciliter le repérage lors de service d'urgence.

f) Comité loisirs, sports, culture, famille, communautaire et événements spéciaux

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le service des loisirs de la municipalité. Il aide à planifier la nature des services qui peuvent être offerts à la population en matière de sports, loisirs, de la culture et famille, et participe à l'analyse des coûts impliqués pour le maintien de tels services. Il analyse également les priorités à privilégier pour la municipalité.

g) Comité urbanisme

Ce comité travaille en étroite collaboration avec le service d'urbanisme de la municipalité. Il prend connaissance des sujets qui sont portés à son attention par le service d'urbanisme et évalue la cohésion de l'application de la réglementation d'urbanisme et des amendements qui peuvent être envisagés à celle-ci.

Il évalue les demandes pouvant émaner de contribuables concernant la réglementation d'urbanisme.

ARTICLE 12

Les différents comités font part au comité plénier de leur recommandation et de leur orientation, en regard des sujets étudiés ou soumis à leur attention. Le comité plénier peut soumettre à l'ordre du jour de la séance subséquente, tout sujet exigeant l'adoption d'une résolution par le conseil.

ARTICLE 13

Le représentant du conseil municipal délégué au comité consultatif d'urbanisme y siège avec tous les droits et privilèges prévus par la réglementation.

Il fait part aux membres du comité plénier de ses suggestions et recommandations en regard de la compétence exercée par la CCU.

ARTICLE 14

La nomination d'un membre du conseil municipal à un comité, à titre de délégué au CCU, HLM, Régie de police et à la réussite scolaire est faite par le conseil municipal, à l'exception du maire qui siège d'office sur chacun des comités.

ARTICLE 15

La rémunération des membres d'un comité est celle fixée par règlement conformément à la Loi sur le traitement des élus.

ARTICLE 16

L'avis de convocation à une réunion d'un comité peut être donné verbalement ou par écrit, soit par le maire ou la directrice générale.



No. résolution
ou annotation

17-11R-420

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Pour qu'une séance soit tenue et rémunérée, un minimum de deux membres élus doivent être présents et au moins un membre du personnel cadre.

ADOPTÉE

NOMINATION DES COMITÉS

CONSIDÉRANT	les pouvoirs dévolus au conseil municipal en vertu de l'article 82 du Code municipal du Québec;
CONSIDÉRANT QUE	par une résolution précédente, le conseil a procédé à la création de comités;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu de nommer les membres siégeant sur chacun des comités;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu également de nommer les délégués;
CONSIDÉRANT QUE	le maire est d'office membre de chacun de ces comités;
CONSIDÉRANT QUE	chacun de ces comités a des pouvoirs de recommandation au conseil;
CONSIDÉRANT QUE	chacun de ces comités devra déposer au conseil le rapport de leurs activités;
IL EST PROPOSÉ PAR	Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR	Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil nomme les membres des différents comités de la façon suivante :

- **Comité plénier :**
Tous les élus
- **Comité relations de travail :**
Monsieur Jean-Pierre Charron
Monsieur Richard Desormiers
- **Comité urbanisme:**
Monsieur Stéphane Breault
Monsieur Claude Rollin
- **Comité loisirs, sports, culture, famille, communautaire et événements spéciaux :**
Monsieur Yannick Thibeault
Madame Manon Desnoyers
- **Comité voirie, services techniques et infrastructures :**
Monsieur Jean-Pierre Charron
Monsieur Joël Ricard



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

- **Comité finances et développement économique:**
Monsieur Jean-Pierre Charron
Monsieur Claude Rollin
- **Comité sécurité, environnement, toponymie et incendie :**
Monsieur Yannick Thibeault
Monsieur Joël Ricard

QUE le conseil nommé également les délégués suivants :

- **Persévérance scolaire :**
M. Yannick Thibeault
- **HLM :**
M. Claude Rollin
M. Joël Ricard

ADOPTÉE

17-11R-421

FERMETURE DES BUREAUX ~ PÉRIODE DES FÊTES

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration du calendrier 2018 est en production;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'y indiquer les dates de fermeture de l'Hôtel de ville pour l'année 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil décrète qu'à compter du 22 décembre 2017, 12h00, jusqu'au 7 janvier 2018 inclusivement les bureaux de l'Hôtel de ville seront fermés à la population;

QUE les bureaux seront fermés en sus des jours fériés réguliers, le 25 juin 2018 pour la fête nationale et le 2 juillet 2018 pour la fête du Canada.

ADOPTÉE

17-11R-422

DEMANDE DE DROITS DE PASSAGE PISTE CYCLABLE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-423

ISO 37001

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-06R-209, le conseil a mandaté la firme Lévesque Stratégies et affaires publiques pour effectuer un état de la situation en vue de l'obtention de la norme ISO 37001;

CONSIDÉRANT QUE suite aux informations obtenues, il en coûterait aux environs de 100 000 \$ pour obtenir une telle certification;

CONSIDÉRANT QUE tant le MAMOT, l'UPAC et d'autres organisations sont en mesure de fournir l'aide et les outils nécessaires pour assurer une saine gestion de l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QUE suite à la vérification effectuée par le MAMOT en 2011, le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Boucher, a transmis une lettre à la municipalité le 9 novembre 2015 mentionnant que *nos travaux nous amènent à conclure que 100 % des recommandations formulées à la municipalité ont donné lieu à des progrès satisfaisants;*

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que d'autres moyens, moins coûteux, peuvent être considérés dans l'objectif d'une gestion sans corruption;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait l'objet d'une vérification comptable annuelle conformément aux règles établies et que lors de ces travaux la firme d'auditeur mandaté vérifie les possibilités de fraude pouvant exister au sein de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil abroge la résolution 17-06R-309 et annule le mandat octroyé à la firme Lévesque Stratégies et Affaires publiques.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-424

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

DÉSIGNATION - CÉLÉBRANT COMPÉTENT

CONSIDÉRANT les prescriptions des articles 365 et suivants du Code civil du Québec concernant l'énumération des célébrants compétents à célébrer un mariage;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Pierre Charron, maire est éligible et désire obtenir sa désignation à titre de célébrant compétent auprès du ministre de la Justice;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

Soumette au ministre de la Justice la demande de désignation du maire, M. Jean-Pierre Charron à titre de célébrant compétent pour la célébration de mariage et d'union civile et ce, pour et dans le territoire de la Municipalité de Sainte-Julienne;

Autorise M. le maire à suivre toute formation nécessaire et exigée par cette désignation. Les frais relatifs à ces formations seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

17-11R-425

LOCATION PHOTOCOPIEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a actuellement trois photocopieurs localisés à l'administration, aux finances et à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE le photocopieur de la bibliothèque ne peut plus être supporté par un contrat de services puisque les pièces ne sont plus disponibles;

CONSIDÉRANT QUE Juteau Ruel propose de relocaliser le photocopieur de l'administration vers la bibliothèque et de louer un nouveau photocopieur pour l'administration;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Juteau Ruel permettra une économie par des coûts moindres de location et d'impression sur le nouvel appareil;

CONSIDÉRANT QUE Juteau Ruel prévoit le déplacement des appareils, la livraison, le branchement réseau et la formation sans frais;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

QUE le conseil autorise la directrice générale à procéder à la location d'un nouveau photocopieur Canon IRAC5535i, le déplacement du photocopieur Canon IRA c5235 vers la bibliothèque conformément à l'offre de Juteau Ruel datée du 15 novembre 2017 et autorise le versement des coûts de location et d'impression selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

17-11R-426

BINGO

CONSIDÉRANT la tenue du bingo les mardis au Loisirs Ste-Julienne-en-Haut;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise les Loisirs du Cordon à utiliser le local du centre communautaire des Loisirs Ste-Julienne-en-Haut situé au 3090, des Sportifs, pour la tenue du Bingo hebdomadaire les mardis de 16h à 22h pour 52 semaines du 1er décembre 2017 au 30 novembre 2018.

ADOPTÉE

17-11R-427

BÉNÉVOLES BIBLIOTHÈQUE GISÈLE PARÉ

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles contribuent à la réussite de la bibliothèque Gisèle-Paré;

CONSIDÉRANT QUE ces bénévoles ont accès à des biens municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que le conseil entérine le nom des bénévoles permanents;

CONSIDÉRANT QUE ces bénévoles se rendent régulièrement à la bibliothèque en véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut souligner l'apport important de ces bénévoles en les conviant à un brunch;

CONSIDÉRANT QUE certains élèves étudiant dans le cadre du Programme d'étude international ainsi que du programme Repars de l'Organisme de justice alternative doivent faire de l'implication communautaire et



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

demande à effectuer du bénévolat à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes d'implication communautaire sont déposées à différents moments de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut permettre de telles implications;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droits;

- Le conseil reconnaît la liste suivante comme étant le nom des personnes bénévoles impliquées régulièrement au sein de la bibliothèque Gisèle-Paré:
 - Claude Blain
 - Clermont Picher
 - Micheline Redmond
 - Annie Gadoury
 - Mireille Benson
 - Joseph Seeman
 - Lise Demers
- Le conseil autorise la directrice des services culturels et récréatifs à permettre à de jeunes étudiants du PEI et de Repars (Organisme de justice alternative) d'effectuer des heures d'implication communautaire au sein de la bibliothèque Gisèle-Paré à condition que la direction générale et le conseil soient informés avant le début de l'activité;
- Le conseil autorise le versement d'un montant de 2 500 \$ à titre d'allocation de déplacement pour les bénévoles de la bibliothèque à être partagé selon leur déplacement respectif;
- Le conseil affecte un montant de 500 \$, plus les taxes applicables et le pourboire, à l'organisation d'un brunch pour récompenser les bénévoles et les employés de la bibliothèque.

ADOPTÉE

17-11R-428

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE, DU ROND DE GLACE ET DE PARCS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offre aux citoyens l'accès à une patinoire et un rond de glace durant la période hivernale;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'entretenir la surface et de déneiger les abords afin d'assurer une qualité de glace;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE l'hiver dernier, la Municipalité a octroyé le contrat d'entretien de la patinoire, du rond de glace et de ses abords à Dénéigement Péloquin Inc.;

CONSIDÉRANT la satisfaction des services reçus;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu également d'entretenir les accès au parc Quatre-vents et la traverse d'écoliers entre les écoles Bouton d'or, Vire-vents et Lac Lemmen;

CONSIDÉRANT l'aménagement d'une glissade au parc du domaine Patenaude;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de déneiger le sentier menant à cette glissade;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE le conseil:

- octroie à Dénéigement Péloquin Inc. pour la période du 5 décembre 2017 au 5 mars 2018, le contrat d'entretien et de déneigement des lieux suivants:

• patinoire et rond de glace	19 800 \$
• aire d'accès du parc Quatre-vents	750 \$
• traverse d'écoliers	1 150 \$
• accès à la glissade (parc Patenaude)	2 000 \$

le tout plus les taxes applicables.

- autorise la chef de division finances à effectuer les paiements selon les modalités prévues.

ADOPTÉE

17-11R-429

SURVEILLANCE DU CHALET ET DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire assurer la sécurité des citoyens profitant des facilités de la patinoire du parc Quatre-vents en période hivernale;

CONSIDÉRANT QU' à cet effet, il y a lieu d'assurer la présence d'un surveillant pour la patinoire et le chalet du parc Quatre-vents pour l'hiver 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE la directrice des services culturels et récréatifs a pris entente avec Dénéigement Péloquin pour que celui-ci puisse offrir un tel service;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil donne le mandat à Déneigement Péloquin d'assurer la présence, lors des heures requises par la directrice des services culturels et récréatifs, d'une personne en charge d'assurer la surveillance de la patinoire et du chalet du parc Quatre-vents, pour un coût de 15 \$ de l'heure pour un maximum de 600 heures pour la saison 2017-2018.

ADOPTÉE

17-11R-430

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL PAARRM ~ 00026357-1**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre du PAARRM (programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal) pour des travaux de réfection du pavage de la rue Hélène;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention de 25 000 \$ pour lesdits travaux (dossier n°. 00026357-1-63060(14)-2017-07-03-47);

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux prévu est terminé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Desormiers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Hélène pour un montant subventionné de 25 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

ADOPTÉE

17-11R-431

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER
MUNICIPAL PAARRM ~ 00026009-1**

CONSIDÉRANT QUE suite à la recommandation de notre député, la Municipalité a reçu confirmation d'une subvention supplémentaire de 27 000 \$ pour des travaux de réfection du pavage de la rue Hélène (dossier n°. 00026009-1-63060 (14)-2017-06-15-54);



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des travaux prévu est terminé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Hélène pour un montant subventionné de 27 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

·QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification est constitué.

ADOPTÉE

17-11R-432

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 3 - RAYMOND BOUCHARD

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-08R-304 le conseil a octroyé le contrat de divers travaux sur la route 337, plus spécifiquement entre le rang St-Joseph et le chemin de l'Acadie;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 1 546 501.95\$ incluant des travaux contingents de 63 285 \$, le tout plus taxes applicables, auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies;

CONSIDÉRANT QU' un montant de 495 620.10 \$ plus taxes a déjà été versé;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°. 3 déposée par Sylvain Carrière de la firme MLC Associés Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 896 231.66\$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Raymond Bouchard Excavation inc, selon le certificat de paiement n°.3 déposé par M. Sylvain Carrière de la firme MLC Associée Inc.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-433

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 1 ~ BERNARD MALO

- CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-10R-370 le conseil a octroyé le contrat de construction de la patinoire au parc Quatre-vents à l'entrepreneur Bernard Malo;
- CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 146 959.25 \$ (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies;
- CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 1 déposée par M. Francis Lacasse, ingénieur chez Beaudoin Hurens inc.;
- IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 132 263.33 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Bernard Malo selon le certificat de paiement n° 1 déposé par M. Francis Lacasse, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens.

ADOPTÉE

17-11R-434

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 5 ~ SINTRA

- CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-04R-137 le conseil a octroyé le contrat pour la réfection de diverses routes, dont un tronçon du chemin McGill;
- CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;
- CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 1 322 739.71 \$ incluant un avis de changement au montant de 274.50 (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies;
- CONSIDÉRANT QUE ce montant inclut des travaux supplémentaires totalisant 166 656.34\$ (avant taxes);
- CONSIDÉRANT un montant versé à ce jour de 628 849.93 \$ plus les taxes applicables;



No. résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n° 5 déposée par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Joël Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 561 615.81 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Sintra inc. selon le certificat de paiement n° 5 déposé par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur.

ADOPTÉE

17-11R-435

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 1 ~ SINTRA

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-08R-302, le conseil a octroyé le contrat de réfection d'un tronçon du chemin McGill;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 61 368,16 \$ (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°. 1 déposée par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 55 231.34 \$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Sintra inc. selon le certificat de paiement n°.1 déposé par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation
17-11R-436

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 1 SINTRA (RANG ST-FRANÇOIS ET 5IÈME RANG)

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 17-08R-303 le conseil a octroyé le contrat de pavage du Rang St-François et du 5^{ième} rang à l'entrepreneur Sintra Inc;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise 88 940 \$ (avant taxes) auquel s'applique une retenue de 10 % conformément aux modalités établies;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n^o. 1 déposée par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise le versement d'un montant de 80 046\$, plus les taxes applicables, à l'entrepreneur Sintra Inc. selon le certificat de paiement n^o. 1 déposé par M. Michel Moreau, directeur du développement du territoire et des infrastructures et M. Patrick Charron, ingénieur.

ADOPTÉE

17-11R-437

RÉCEPTION FINALE ~ RUE VINCENT SICARI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a imposé une retenue sur le contrat octroyé à Excavation Normand Majeau pour les travaux de pavage de la rue Vincent Sicari, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection finale a été effectuée;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que les travaux sont complétés à la satisfaction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de procéder à la réception finale des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard



No. résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil:

- procède à la réception finale des travaux effectués sur la rue Vincent Sicari et autorise la libération et le paiement de la retenue au montant de 3 438.24 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Excavation Normand Majeau Inc.

ADOPTÉE

17-11R-438

RÉCEPTION FINALE ~ DOMAINE GAUDET ET BOISÉ MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a imposé une retenue sur le contrat octroyé à Excavation Normand Majeau pour les travaux de pavage des Domaines Gaudet et Boisé Montcalm, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection finale des travaux a été effectuée;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que les travaux sont complétés à la satisfaction de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil procède à la réception finale des travaux effectués au Domaine Gaudet et Boisé Montcalm et autorise la libération et le paiement de la retenue au montant de 16 558.44 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Excavation Normand Majeau Inc.

ADOPTÉE

17-11R-439

RÉCEPTION FINALE ~ RUES LUCIE, CHRISTIAN, JOSÉE ET DE LA COULÉE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a imposé une retenue sur le contrat octroyé à Excavation Normand Majeau pour les travaux de pavage des rues Josée, Lucie, Christian et de la Coulée, conformément aux dispositions des documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection finale des travaux a été effectuée;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par le directeur des travaux publics à l'effet que les travaux sont complétés à la satisfaction de la Municipalité;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Richard Desormiers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil procède à la réception finale des travaux réalisés sur les rues Josée, Lucie, Christian et de la Coulée et autorise la libération et le paiement de la retenue au montant de 3 890.94 \$ plus les taxes applicables à la compagnie Excavation Normand Majeau Inc. en regard des travaux réalisés.

ADOPTÉE

17-11R-440

SECONDE RÉSOLUTION PPCMOI 2017-0040 -2357, 2363 ET 2369, ROUTE 337

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le règlement 817-11 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 817-11 permet au conseil d'établir des conditions d'approbation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été déposée pour la construction de trois bâtiments multifamiliaux dans la zone R3-79, dont deux de 32 logements et un de 40 logements;

CONSIDÉRANT QUE cette demande peut faire l'objet d'une autorisation particulière en vertu du règlement 817-11;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en pareille matière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a déposé ses recommandations au conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a procédé à l'adoption d'un premier projet de résolution le 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' une séance publique a eu lieu le 25 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit adopter un second projet de résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Manon Desnoyers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le préambule de ce second projet de résolution en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

Le conseil adopte le second projet de résolution conformément aux dispositions du règlement 817-11 visant la délivrance des permis nécessaires à la construction de trois bâtiments multifamiliaux, dans la zone R3-79.

La nature de ce projet particulier se résume comme suit :

La demande vise à construire trois bâtiments multifamiliaux, dont deux de 32 logements et un de 40 logements, sur 4 étages, avec des stationnements intérieurs et extérieurs et l'aménagement d'un milieu de vie extérieur. Les trois bâtiments seront construits sur un même lot, en bordure de la route 337, avec une entrée commune. L'ensemble du projet sera construit dans un délai maximal de 5 ans (2018 à 2022) suivant l'obtention des permis nécessaires. Le règlement d'urbanisme numéro 377 n'autorise pas, dans cette zone, les bâtiments de 32 logements et plus, les bâtiments de 4 étages, la marge avant à 6.10 m, la construction de trois bâtiments sur le même terrain et une implantation à un angle de 90° par rapport à une voie publique.



Le conseil exige le respect des conditions suivantes pour l'approbation du projet soit :

- qu'un addenda au rapport soumis par Solmatech en date du 17 février 2016 intitulé avis géotechnique ~ stabilité de pente soit effectué conformément au nouveau projet présenté et déposé avant l'émission du permis.

ADOPTÉE

17-11R-441

EMBAUCHE DE POMPIERS

- CONSIDÉRANT QU' il est important de conserver un effectif minimal pour assurer la sécurité des citoyens;
- CONSIDÉRANT les candidatures de messieurs Dany Joyal et Gabriel Dépatie ;
- CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance ordinaire du 13 novembre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault
APPUYÉ PAR Monsieur Joël Ricard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil autorise l'embauche de messieurs Dany Joyal et Gabriel Dépatie à titre de pompier à l'essai conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce à compter du 13 novembre 2017 conditionnellement à ce que leur lieu de résidence soit dans la municipalité de Sainte-Julienne dans les 90 jours suivant la date d'embauche.

ADOPTÉE

17-11R-442

LEVÉE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Monsieur Yannick Thibeault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame France Landry
Directrice générale et
secrétaire-trésorière